



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



16753/13

(OR. en)

PRESSE 499
PR CO 59

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3275e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 25 et 26 novembre 2013

Présidents

Dainius PAVALKIS

Ministre de l'éducation et des sciences

Algimanta PABEDINSKIENĖ

Ministre de la sécurité sociale et du travail

Šarūnas BIRUTIS

Ministre de la culture

Alfonsas Dailis BARAKAUSKAS

Ministre lituanien de l'intérieur

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

16753/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Éducation

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'exercice efficace des fonctions de direction dans l'enseignement et sur la dimension mondiale dans l'enseignement supérieur européen.

Le Conseil a également tenu un débat, en délibération publique, sur les ressources pédagogiques libres et l'apprentissage numérique.

Jeunesse

Le Conseil a adopté des conclusions relatives à l'amélioration de l'inclusion sociale des jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation.

En délibération publique, les ministres ont débattu du futur plan de travail de l'UE pour la jeunesse.

Culture et audiovisuel

Le Conseil est parvenu à une orientation générale sur la proposition de directive relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la liberté et le pluralisme des médias dans l'environnement numérique.

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur le thème "Citoyens connectés: évolution du comportement des utilisateurs dans l'environnement convergent des médias".

Sports

Le Conseil a adopté une recommandation sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la contribution du sport à l'économie de l'UE, en particulier à la lutte contre le chômage des jeunes et à l'inclusion sociale.

Le Conseil a également débattu de la bonne gouvernance dans le sport.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION	8
Fonctions de direction dans l'enseignement.....	8
Enseignement supérieur européen	9
Ressources pédagogiques libres et apprentissage numérique.....	10
DIVERS	11
– Les données chypriotes dans les enquêtes de l'OCDE.....	11
– Programme de travail de la prochaine présidence	12
JEUNESSE	13
Jeunes sans emploi, éducation ou formation.....	13
Plan de travail de l'UE pour la jeunesse.....	13
Divers	14
– Conférence de l'UE sur la jeunesse	14
– Programme de travail de la prochaine présidence	15
CULTURE ET AUDIOVISUEL	16
Restitution de biens culturels	16
Liberté et pluralisme des médias.....	17
Citoyens connectés.....	18
Divers	19
– Pour une stratégie culturelle à l'ère numérique.....	19

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

– Programme de travail de la prochaine présidence	20
SPORT	21
Pratique d'une activité physique bienfaisante pour la santé.....	21
Contribution du sport à l'économie de l'UE	21
La bonne gouvernance dans le sport	22
Divers	24
– Conférence mondiale sur le dopage.....	24
– Centenaire de la Trêve de Noël de 1914.....	24
– Programme de travail de la prochaine présidence	25

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes légères et de petit calibre	26
– Association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne	26

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Politique de sécurité et de défense commune	26
---	----

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Accord UE-Azerbaïdjan visant à faciliter la délivrance de visas	26
---	----

POLITIQUE COMMERCIALE

– Dispositions commerciales de l'accord UE-Guatemala - application provisoire	27
---	----

DÉVELOPPEMENT

– Contributions au Fonds européen de développement	27
--	----

TRANSPORTS

– Galileo - coopération avec l'Ukraine	27
--	----

ENVIRONNEMENT

– Dix-huitième réunion ordinaire des parties contractantes à la convention de Barcelone	28
---	----

NOMINATIONS

– Comité des régions	28
----------------------------	----

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Olivier PAASCH
M^{me} Fadila LAANAN

M. Philippe MUYTERS

M. Pascal SMET

Ministre de l'enseignement, de la formation et de l'emploi
Ministre de la culture, de l'audiovisuel, de la santé et de l'égalité des chances
Ministre flamand des finances, du budget, de l'emploi, de l'aménagement du territoire et des sports
Ministre flamand de l'enseignement, de la jeunesse, de l'égalité des chances et des affaires bruxelloises

Bulgarie:

M^{me} Mariana GEORGIEVA
M. Ivan KRUSTEV
M. Vasil VASILEV

Ministre de la jeunesse et des sports
Ministre adjoint de l'éducation et des sciences
Vice-ministre de la culture

République tchèque:

M. Jiří BALVÍN
M. Jindřich FRYČ

Ministre de la culture
premier vice-ministre de l'éducation

Danemark:

M^{me} Christine ANTORINI
M^{me} Marianne JELVED

Ministre de l'enfance et de l'éducation
Ministre de la culture

Allemagne:

M. Helge BRAUN

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'éducation et de la recherche
Ministre de l'éducation du Land de Brandebourg
Représentant permanent adjoint

M^{me} Martina MÜNCH
M. Guido PERUZZO

Estonie:

M. Clyde KULL

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Ruairí QUINN
M^{me} Frances FITZGERALD
M. Jimmy DEENIHAN
M. Michael RING

Ministre de l'éducation et de la formation
Ministre de l'enfance et de la jeunesse
Ministre des arts, du patrimoine et des affaires gaéliques
ministre délégué auprès du ministre des transports, du tourisme et des sports, chargé du tourisme et des sports

Grèce:

M. Panagiotis PANAGIOTOPOULOS
M. Symeon KEDIKOGLU
M. Panagiotis KANELLOPOULOS

Ministre de la culture et des sports
Secrétaire d'État à l'éducation et aux cultes
Ministère de l'éducation et des cultes – Secrétaire général à la jeunesse
Secrétaire général aux médias
Représentant permanent adjoint

M. Ioannis PANAGIOTOPOULOS
M. Andreas PAPASTAVROU

Espagne:

M^{me} Monserrat GOMENDIO KINDELAN

Secrétaire d'État à l'éducation, à la formation professionnelle et aux universités
Représentant permanent adjoint

M. José Pascual MARCO MARTINEZ

France:

M. Vincent PEILLON
M^{me} Aurélie FILIPPETTI
M^{me} Valérie FOURNEYRON

Ministre de l'éducation nationale
Ministre de la culture et de la communication
Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Représentant permanent adjoint

M. Alexis DUTERTRE

Croatie:

M. Željko JOVANOVIĆ
M^{me} Andrea ZLATAR VIOLIĆ
M. Goran ŠTEFANIĆ

Ministre des sciences, de l'éducation et des sports
Ministre de la culture
Représentant permanent adjoint

Italie:

M^{me} Maria Chiara CARROZZA

M^{me} Cécile KYENGE
M. Graziano DELRIO

M. Marco PERONACI

Chypre:

M. Kyriakos KENEVEZOS

Lettonie:

M^{me} Sanda LIEPIŅA
M. Juris ŠTĀLMEISTARS

Lituanie:

M. Dainius PAVALKIS
M^{me} Algimanta PABEDINSKIENE
M. Šarūnas BIRUTIS
M Dailis Alfonsas BARAKAUSKAS

Luxembourg:

M^{me} Mady DELVAUX-STEHRES

M. Georges FRIDEN

Hongrie:

M^{me} Rózsa HOFFMANN

M. Olivér VÁRHELYI

Malte:

M. Evarist BARTOLO

Pays-Bas:

M. Sander DEKKER

M. Wepke KINGMA

Autriche:

M^{me} Claudia SCHMIED
M. Gerald KLUG
M. Harald GÜNTHER

Pologne:

M. Grzegorz KARPIŃSKI
M. Maciej JAKUBOWSKI
M^{me} Monika SMOLEŃ-BROMSKA

Portugal:

M. Nuno CRATO
M. Jorge Barreto XAVIER
M. Pedro LOMBA

M. Pedro COSTA PEREIRA

Roumanie:

M. Remus PRICOPIE
M. Daniel Constantin BARBU
M. Cristian COSMIN
M^{me} Carmen TOCALĂ

Slovénie:

M. Jernej PIKALO
M. Uroš GRILC

Slovaquie:

M. Marek MAĎARIČ
M. Alexander MICOVČIN

Finlande:

M^{me} Marianne HUUSKO-LAMPONEN

Ministre de l'enseignement, des universités et de la recherche
Ministre sans portefeuille, chargé de l'intégration
Ministre sans portefeuille, chargé des affaires régionales et de l'autonomie
Représentant permanent adjoint

Ministre de l'éducation et de la culture

Secrétaire d'État, ministère de l'éducation et des sciences
Représentant permanent adjoint

Ministre de l'éducation et des sciences
Ministre de la sécurité sociale et du travail
Ministre de la culture
Ministre de l'intérieur

Ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
Représentant permanent adjoint

Secrétaire d'État chargé de l'éducation, ministère des ressources humaines
Représentant permanent adjoint

Ministre de l'éducation et de l'emploi

Secrétaire d'État à l'enseignement, à la culture et aux sciences
Représentant permanent adjoint

Ministre fédérale de l'éducation, des arts et de la culture
Ministre fédéral de la défense et des sports
Représentant permanent adjoint

Secrétaire d'État au ministère des sports et du tourisme
Sous-secrétaire d'État au ministère de l'éducation nationale
Sous-secrétaire d'État au ministère de la culture et du patrimoine national

Ministre de l'éducation et de la science
Secrétaire d'État à la culture
Secrétaire d'État adjoint auprès du ministre adjoint, chargé du développement régional
Représentant permanent adjoint

Ministre de l'éducation nationale
Ministre de la culture
Secrétaire d'État à la jeunesse
Secrétaire d'État aux sports

Ministre de l'éducation, des sciences et des sports
Ministre de la culture

Ministre de la culture
Représentant permanent adjoint

Représentant permanent adjoint

Suède:

M. Jan BJÖRKLUND

M^{me} Lena ADELSON LILJEROTH

M^{me} Ulrika STUART HAMILTON

Vice-premier ministre et ministre de l'éducation

Ministre de la culture et des sports

Secrétaire d'État auprès du ministre de la parité

Royaume-Uni:

M. Ed VAIZEY

M. Ken SKATES

Ministre de la culture, des communications et des industries créatives

Ministre adjoint de la formation et de la technologie pour le gouvernement du Pays de Galles

Commission:

M^{me} Neelie KROES

M^{me} Androulla VASSILIOU

Vice-président

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, M. Pavalkis a tenu à attirer l'attention sur l'état d'avancement des travaux concernant deux dossiers importants dans le domaine de l'éducation:

- la déclaration relative à **l'alliance européenne pour l'apprentissage** (doc. [14986/13](#)), initiative conjointe dans les domaines de l'emploi et de l'éducation, adoptée par le Conseil EPSCO le 15 octobre 2013, qui vise à soutenir l'emploi des jeunes en promouvant l'apprentissage au travail;
- le **programme Erasmus+**, adopté par le Parlement européen lors de la session plénière tenue la semaine précédente. Après avoir été adopté formellement par le Conseil au début du mois de décembre 2013, le nouveau programme peut démarrer, comme prévu, le 1^{er} janvier 2014. Le budget du programme fait l'objet d'une augmentation significative en termes réels; il est en effet de 40% supérieur à celui des programmes antérieurs. Le ministre a souligné que cette évolution démontrait que même lorsque les ressources étaient limitées en raison de difficultés économiques, les dépenses consacrées à l'éducation demeuraient un investissement crucial pour l'emploi et la croissance. Elle témoigne aussi clairement de ce que l'Union européenne demeure déterminée à soutenir les jeunes et à leur donner la possibilité d'améliorer leurs perspectives d'avenir.

Enfin, la présidence a informé les ministres de la situation concernant les problèmes de financement liés au **détachement d'enseignants dans les écoles européennes**; ce point avait été évoqué pour information lors de la session du Conseil tenue en mai. À l'issue de plusieurs cycles de discussions, le conseil supérieur des écoles européennes était parvenu la semaine précédente à un accord sur un nouvel ensemble de principes de partage des coûts.

Fonctions de direction dans l'enseignement

Le Conseil a adopté des conclusions sur **l'exercice efficace des fonctions de direction dans l'enseignement** (doc. [15587/13](#)), dans lesquelles il invite les États membres à rendre plus attractives les fonctions de direction dans les écoles, et en particulier à favoriser l'autonomie des établissements scolaires et de ceux qui exercent des fonctions de direction dans l'enseignement en matière de pédagogie et en ce qui concerne l'affectation interne des ressources, tout en veillant à ce qu'ils disposent des moyens et du soutien nécessaires pour pouvoir s'adapter et réagir efficacement à des contextes locaux particuliers et en évolution.

La présidence a souligné que parmi les facteurs liés à l'école considérés comme déterminants pour assurer la réussite scolaire, les fonctions de direction dans les écoles se situent en deuxième place, juste après la qualité de l'enseignement. Une direction efficace est clairement un facteur déterminant en ce qu'elle fait naître des aspirations et offre un accompagnement aux élèves, aux parents et au personnel, favorisant ainsi l'obtention de taux de réussite plus élevés.

Les conclusions préconisent en outre la mise en place d'approches novatrices concernant les fonctions de direction dans l'enseignement, par exemple dans le cadre des actions de partenariat stratégique prévues par le programme Erasmus+, y compris en encourageant les chefs d'établissement à coopérer avec les entreprises, les associations de la société civile et les établissements d'enseignement de différents niveaux, à la fois au niveau international et au sein de leur communauté locale.

La Commission a également suggéré qu'il serait important d'alléger la charge administrative pesant sur la direction afin que celle-ci puisse consacrer davantage de temps aux questions essentielles telles que la qualité de l'enseignement, le contenu des programmes et les résultats obtenus par le personnel enseignant. Cette évolution irait évidemment de pair avec une plus grande obligation de rendre des comptes.

La délégation française a expliqué que selon elle le premier facteur qui conditionne l'exercice efficace de la fonction de direction et la réussite scolaire est davantage l'autonomie pédagogique que l'autonomie administrative.

Enseignement supérieur européen

Le Conseil a également adopté des conclusions sur **la dimension mondiale de l'enseignement supérieur européen** (doc. [15117/1/13](#)), dans lesquelles il invite notamment à mettre en place des approches stratégiques globales d'internationalisation, en coopération avec les acteurs concernés, couvrant trois domaines essentiels: la mobilité des étudiants et du personnel; l'internationalisation des programmes de cours et de l'enseignement numérique; ainsi que la coopération stratégique, les partenariats et le renforcement des capacités.

L'internationalisation a pour principal objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de mieux préparer les apprenants en Europe à vivre à l'époque de la mondialisation et à travailler dans le cadre d'une économie mondiale. La modernisation et l'internationalisation de l'enseignement supérieur sont considérées comme des éléments clés pour renforcer la dynamique de l'UE en faveur de la croissance et de l'emploi grâce à l'innovation et à la recherche¹.

La présidence a souligné que la force du système européen d'enseignement supérieur réside dans la mise à disposition d'un enseignement et d'une recherche de haute qualité, dans la diversité de ses institutions et dans son soutien à la coopération dans des secteurs où elle apporte une valeur ajoutée, tels que les programmes menant à des diplômes communs et à des doubles diplômes, les écoles et études doctorales et les partenariats internationaux.

La Commission a rappelé le rôle majeur que joue le nouveau programme Erasmus+ dans le domaine de la mobilité des étudiants et des enseignants, mais souligné qu'il s'agissait d'un processus très complexe et que dans ce domaine il n'y avait pas de solution universelle. Elle a également souligné que les possibilités offertes par le nouveau programme s'adressent non seulement aux étudiants mais également enseignants du supérieur.

¹ Voir également

- *Communication de la Commission "L'enseignement supérieur européen dans le monde"* (doc. [12453/13](#))
- *Conclusions du Conseil sur la modernisation de l'enseignement supérieur* (doc. [16746/11](#))

Ressources pédagogiques libres¹ et apprentissage numérique

Les ministres ont été invités à exposer durant le débat l'approche générale adoptée au niveau national en matière d'apprentissage numérique, y compris pour ce qui est des cours en ligne ouverts à tous (MOOC), ainsi qu'à échanger leurs points de vue sur la manière dont les questions relatives notamment à l'évaluation de la qualité et à la reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises dans ce cadre pourraient être abordées. Ils ont également été invités à indiquer la manière dont, à leur avis, des mesures au niveau de l'UE pourraient apporter une valeur ajoutée dans ce contexte.

Le débat a été ouvert par l'un des orateurs invités, à savoir M^{me} **Uschi SCHREIBER**, conseillère d'entreprises, qui a beaucoup exercé en Extrême-Orient. M^{me} Schreiber a souligné que l'apprentissage numérique n'était pas une option possible mais déjà une réalité, notamment dans des pays tels que la Chine et en Asie du Sud-Est; en Corée du Sud, par exemple, les établissements d'enseignement primaire sont pleinement équipés en technologies modernes et l'apprentissage y est déjà entièrement numérisé.

Elle a insisté sur le fait que, de plus en plus, les employeurs rechercheront non plus des travailleurs compétents sur le plan numérique mais des travailleurs pour lesquels le numérique serait une seconde nature. Les États membres de l'UE devraient en tenir compte dans leurs systèmes éducatifs, notamment dans l'enseignement supérieur. L'UE est déjà à la traîne d'autres régions du monde dans ce domaine.

Le professeur **AZZONE**, recteur de l'école polytechnique de Milan, a expliqué que selon lui, son institution, qui est à la pointe du progrès en matière d'apprentissage à distance en Italie, est une université traditionnelle qui relève le double défi des MOOC et de la mondialisation. Il a fait valoir que les universités européennes ne devraient pas s'efforcer de rattraper les niveaux d'investissement des États-Unis dans les cours en ligne mais plutôt chercher à tirer parti des domaines dans lesquels l'Europe s'en sort le mieux et produit une valeur ajoutée.

Il a expliqué que la mise au point de cours en ligne est extrêmement coûteuse et chronophage et pose des problèmes particuliers à de nombreuses universités publiques européennes dont le ratio enseignants/étudiants est élevé et dont les ressources financières sont limitées. Il estime qu'en tout état de cause, les MOOC ne peuvent pas remplacer les formes traditionnelles d'enseignement et a cité pour illustrer son propos un exemple concret tiré de son institution: le taux d'achèvement des cours traditionnels est de 70% alors que celui pour les cours en ligne n'est que de 12%.

Les MOOC pourraient être combinés avec des formes d'enseignement et d'apprentissage plus traditionnelles pour créer de nouveaux modèles éducatifs. Les ressources pédagogiques libres de ce type pourraient non seulement être axées sur les contenus factuels dans les domaines techniques ou scientifiques mais pourraient également être utilisées pour développer les compétences inter-culturelles, inter-disciplinaires et en matière d'innovation.

¹ Outils pédagogiques, d'apprentissage et de recherche appartenant au domaine public qui peuvent être librement utilisés.

La Commission est convenue que la révolution numérique est déjà entamée dans les établissements scolaires, estimant néanmoins que nous ne sommes peut-être pas encore tout à fait préparés à nous adapter à ces nouveaux modes d'apprentissage. Des solutions innovantes sont nécessaires, et le nouveau programme Erasmus+ peut contribuer à faciliter cette transition.

M^{me} Vassiliou, membre de la Commission, a estimé que toutes les salles de classe en Europe devraient être équipées en numérique d'ici 2020; elle a rappelé toutefois qu'actuellement moins de 30% des enfants sont pris en charge par des enseignants possédant une compétence numérique et que 50% n'ont eu aucun contact avec l'apprentissage numérique. Or les compétences numériques sont quasi indispensables sur le marché du travail actuel et les États membres de l'UE doivent veiller à ce que la main-d'œuvre possède une compétence numérique suffisante pour pourvoir les emplois vacants dans le secteur des TIC, dont le nombre est estimé à un million.

En règle générale, les ministres ont été d'accord pour estimer que les outils d'enseignement à distance numériques offraient de nombreuses possibilités: ils permettent notamment d'élargir l'accès à l'éducation, ce qui profite aux communautés isolées et aux étudiants moins favorisés, d'améliorer le rapport coût-efficacité et d'encourager l'innovation dans l'enseignement. C'est pourquoi la plupart des États membres ont déjà élaboré ou entrepris d'élaborer des initiatives dans ce domaine.

Toutefois, les ministres étaient également pour la plupart d'avis que ces évolutions soulèvent des questions importantes aussi bien au niveau national qu'à l'échelon européen. Plusieurs ont rappelé que l'infrastructure nécessaire n'est pas disponible partout et que l'accès aux ressources libres n'est pas toujours gratuit. De nombreuses questions importantes se posent également en ce qui concerne la qualité des matériels, la reconnaissance des compétences acquises par ce moyen et les implications pour la formation des enseignants; des questions d'ordre juridique se posent également en matière de droit d'auteur et de droit de propriété intellectuelle.

Plusieurs ministres ont en outre souligné que l'apprentissage numérique ne devait pas constituer la seule approche en matière d'éducation. Les modes d'enseignement numériques et plus traditionnels ne sont pas mutuellement exclusifs. La formation des enseignants a été jugée essentielle par beaucoup, qui ont également estimé que les étudiants et les diplômés devaient faire preuve de discernement.

Enfin, un certain nombre de ministres - dont certains représentent des pays possédant une vaste expérience dans le domaine de l'apprentissage numérique - ont estimé que nous ne disposons pas encore de suffisamment de données sur les effets des MOOC et qu'il est donc encore prématuré de commencer à réfléchir à une éventuelle stratégie européenne dans ce domaine. Nombre d'entre eux ont insisté sur l'utilité d'échanger les bonnes pratiques au niveau européen et de tirer le meilleur parti possible des programmes Erasmus+ et Horizon 2020.

DIVERS

– Les données chypriotes dans les enquêtes de l'OCDE

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation chypriote sur les difficultés que rencontre ce pays pour adhérer à l'OCDE (doc. [15903/13](#)). Chypre a demandé le soutien de ses partenaires de l'UE afin de garantir qu'elle soit traitée sur un pied d'égalité avec les autres pays dans le cadre des activités de l'OCDE dans le domaine de l'éducation et qu'à l'avenir, les données qu'elle communique soient examinées de la même manière que celles des autres pays.

Les délégations française, grecque et roumaine ont apporté leur soutien à Chypre. La Commission a fait part de sa solidarité avec Chypre et informé les ministres qu'elle avait adressé au secrétaire générale de l'OCDE une lettre à ce sujet, lui demandant de résoudre le problème.

– **Programme de travail de la prochaine présidence**

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation grecque sur le programme de travail de la future présidence, qui comprendra les priorités suivantes:

- développement des compétences par l'éducation et la formation innovantes;
- recul du décrochage scolaire;
- amélioration de la maîtrise des langues étrangères;
- promotion de l'éducation et de la formation professionnelles;
- enseignement préscolaire;
- assurance de la qualité à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

JEUNESSE**Jeunes sans emploi, éducation ou formation**

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'amélioration de l'**inclusion sociale des jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (NEET)** (doc. [15770/13](#)), dans lesquelles il s'efforce de remédier de manière plus systématique au problème de ces jeunes, notamment au moyen d'une série de mesures prises dans les domaines de la prévention, de l'enseignement, de la formation et de l'apprentissage non formel, du volontariat, du passage des études à l'emploi et de l'emploi lui-même.

Les ministres ont reconnu qu'il s'agit d'une priorité importante de l'UE parce que le fait que les jeunes chômeurs puissent être privés de droits de sécurité sociale devient également un problème social de plus en plus grave.

La Commission a rappelé que l'UE avait déjà mis en place plusieurs régimes et initiatives d'importance pour remédier au chômage des jeunes. Le membre de la Commission présent a insisté sur le fait que les jeunes NEET ne constituent pas un groupe homogène et qu'il y a lieu d'adapter en conséquence les mesures destinées à remédier au problème.

Plusieurs ministres ont également rappelé que le travail des jeunes, s'il ne remplace pas l'emploi rémunéré, peut contribuer à réduire l'exclusion sociale et à améliorer l'employabilité.

Plan de travail de l'UE pour la jeunesse

Pour la plupart, les ministres ont reconnu, au cours du débat, que la crise économique et financière qui avait fortement ébranlé le secteur de la jeunesse depuis 2008 avait bouleversé l'environnement dans lequel s'applique la politique de la jeunesse. L'UE et ses États membres doivent dès lors s'attaquer d'urgence au taux élevé de chômage des jeunes¹ et aux conséquences de la crise actuelle pour les jeunes, notamment parce que le chômage des jeunes demeurera vraisemblablement élevé dans les années à venir.

¹ Plus de 5,7 millions (23,6 %) de jeunes dans l'UE étaient sans emploi en janvier 2013 et 30 % des chômeurs de moins de 25 ans dans l'Union sont sans emploi depuis plus de douze mois. L'agence de l'UE Eurofound estime que le coût économique de cette situation – en termes d'allocations versées, de pertes de recettes fiscales et de manque à gagner – s'élève à 153 milliards par an, soit 1,2 % du PIB de l'UE.

D'une manière générale, les ministres ont été d'accord pour estimer qu'il fallait manifestement mettre au point un plan structuré à moyen terme comprenant un nombre limité d'initiatives clés dans des domaines spécifiques de la politique de la jeunesse, à mettre en œuvre dans des délais réalistes. Ce plan devrait permettre de réagir rapidement aux évolutions dans le domaine de la jeunesse et mettre l'accent sur l'inclusion sociale. Il devrait également adapter les objectifs de la politique de la jeunesse à ceux de la stratégie Europe 2020¹.

De nombreux ministres ont estimé que la coopération intersectorielle devrait être renforcée et appliquée à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne l'éducation et la formation et la politique de la jeunesse.

Plusieurs ont préconisé d'inscrire la politique de la jeunesse dans une perspective positive: les jeunes devraient être au cœur de la construction européenne et associés à la vie démocratique dans leur pays. Des ministres ont également rappelé les défis liés à l'immigration.

L'une des priorités du plan de travail devrait consister à doter les jeunes de compétences utiles, et il conviendrait à cet effet de multiplier les possibilités de stages et d'apprentissages ainsi que d'améliorer la reconnaissance de l'apprentissage informel et non formel.

Plusieurs ministres ont insisté sur l'importance d'investir dans la formation professionnelle et d'autres ont indiqué qu'il y avait lieu également de s'attaquer aux questions liées à la santé et au bien-être. En outre, l'entrepreneuriat chez les jeunes devrait être encouragé.

Nombre de ministres ont suggéré que le plan de travail de l'UE pour la jeunesse devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre concrète des initiatives existantes telles que la garantie pour la jeunesse et le paquet "emploi des jeunes".

Divers

– *Conférence de l'UE sur la jeunesse*

Le Conseil a été informé par la présidence de l'issue de la conférence de l'UE sur la jeunesse (doc. [14177/13](#)), qui s'est tenue à Vilnius du 9 au 12 septembre, sur le thème général de l'inclusion sociale des jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation (NEET).

La conférence de l'UE sur la jeunesse est une composante du processus du dialogue structuré qui réunit des jeunes et des décideurs politiques de toute l'UE pour discuter ensemble du développement de la politique de la jeunesse au niveau national et européen et y contribuer.

¹ Voir aussi: Conclusions du Conseil "Utiliser au mieux les possibilités qu'offre la politique en faveur de la jeunesse pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 (doc. [8576/13](#)).

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation grecque sur le programme de travail de la future présidence, qui comprendra les priorités suivantes:

- inclusion sociale (notamment par la culture et l'entrepreneuriat);
- promotion de l'accès aux nouvelles technologies, notamment dans les régions éloignées.

CULTURE ET AUDIOVISUEL

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour formel, le ministre Birutis a tenu à attirer l'attention sur l'état d'avancement des travaux concernant plusieurs dossiers importants dans ce domaine:

- le programme "L'Europe créative" avait été adopté par le Parlement européen lors de la session plénière tenue la semaine précédente. Après avoir été adopté formellement par le Conseil au mois de décembre 2013, le nouveau programme peut démarrer, comme prévu, le 1^{er} janvier 2014;
- la semaine précédente, le Parlement européen avait donné son approbation au programme "**L'Europe pour les citoyens**". On peut espérer que ce programme entrera en vigueur cette année encore, mais deux États membres n'ont pas encore mené à bien leurs procédures nationales nécessaires à l'adoption du règlement;
- les négociations avec le Parlement européen concernant la décision relative aux **capitales européennes de la culture** (2020-2033) sont quasi achevées, une seule question demeurant en suspens.

Restitution de biens culturels

Le Conseil a adopté une orientation générale (doc. [16027/13](#)) sur la proposition de directive relative à **la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre** (doc. [10471/13](#) + [ADD1](#) + [ADD2](#)), visant à réviser la directive 93/7/CEE¹.

La proposition vise à améliorer l'efficacité des mécanismes destinés à obtenir la restitution rapide des biens culturels classés "trésors nationaux"² illicitement exportés d'un État membre avant le 1^{er} janvier 1993. La nécessité de protéger les trésors nationaux est liée à l'abolition des contrôles aux frontières intérieures qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

D'une manière générale, le Conseil a accepté les principales modifications que la proposition de la Commission apporte à la législation actuelle, et notamment:

- la suppression de l'annexe qui indique des catégories de biens culturels pouvant être restitués ainsi que les seuils financiers et d'ancienneté. Ainsi tout bien culturel qu'un État membre qualifie de "trésor national" pourra faire l'objet d'une restitution;

¹ JO L 74 du 27.3.1993.

² Au sens de l'article 36 du TFUE.

- l'extension des délais de manière à ce que les États membres disposent de cinq mois, au lieu des deux mois prévus actuellement, pour vérifier si le bien découvert dans un autre État membre constitue un trésor national, et de trois ans au lieu d'un an pour introduire l'action en restitution devant le tribunal national compétent;
- l'attribution de la charge de la preuve au possesseur à des fins d'indemnité;
- l'utilisation du système d'information du marché intérieur¹ pour améliorer la coopération administrative et les échanges d'informations entre les autorités nationales.

Étant donné la proposition de supprimer l'annexe, la référence au Comité pour l'exportation et la restitution des biens culturels responsable de son application a été retirée. Toutefois, le Conseil a souhaité maintenir une plate-forme d'échange d'expérience et de bonnes pratiques dans ce domaine et a demandé à la Commission de mettre en place un groupe d'experts à cette fin. En outre, le Conseil a prolongé le délai imparti pour transposer la directive en droit national, le portant à dix-huit mois au lieu de douze comme proposé par la Commission.

Cette dernière a souligné que la création d'un groupe d'experts empiète sur ses prérogatives institutionnelles. Elle a également souhaité maintenir à douze mois la durée du délai de transposition.

L'adoption d'une orientation générale a permis à la future présidence grecque de commencer les négociations informelles avec le Parlement européen dans le but d'adopter la proposition avant la fin de la législature actuelle du Parlement. Le vote au sein de la commission compétente du PE (commission CULT) est prévu le 21 janvier 2014.

Liberté et pluralisme des médias

Le Conseil a adopté des conclusions sur **la liberté et le pluralisme des médias dans l'environnement numérique** (doc. [15774/13](#)), qui portent essentiellement sur trois questions clés: la transparence quant à la propriété des médias; la protection des journalistes de toute influence (politique et économique) induite et la protection des sources des journalistes; et l'indépendance des instances de régulation de l'audiovisuel.

¹ JO L 316 du 14.11.2012.

Ces conclusions soulignent qu'un degré élevé de liberté et de pluralisme des médias constitue l'un des piliers des systèmes démocratiques - l'une des valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'UE - et est également un principe consacré par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. En outre, ce degré de liberté et de pluralisme est essentiel pour que l'UE soit crédible dans les négociations sur ces questions avec les pays en voie d'adhésion et dans les enceintes internationales.

La Commission a bien accueilli l'appel du Conseil visant à soutenir l'Observatoire du pluralisme des médias (outil de suivi indépendant destiné à évaluer les risques pesant sur le pluralisme des médias dans l'UE) et à renforcer la protection des journalistes. En réponse à l'invitation du Conseil à renforcer la coopération entre les organismes nationaux de régulation de l'audiovisuel, la Commission a annoncé qu'elle formaliserait le groupe de travail actuel chargé de cette question. En ce qui concerne la transparence quant à la propriété des médias, la Commission a fait savoir qu'elle examinerait la question plus en détail. Enfin, elle a souligné que tous les travaux qu'elle entreprendrait dans ce domaine relèveraient de sa compétence.

Citoyens connectés

Les ministres ont tenu un débat sur le thème "**Citoyens connectés: évolution du comportement des utilisateurs dans l'environnement convergent des médias**", dans le cadre de la révision de la directive "Services de médias audiovisuels" attendue l'année prochaine et également à la lumière du livre vert de la Commission intitulé "Se préparer à un monde audiovisuel totalement convergent" (doc. [8934/13](#)).

Afin de permettre la tenue d'un débat plus dynamique et spontané, la présidence a invité un intervenant extérieur, **M. Dean Donaldson**, qui est un expert et chercheur réputé dans le domaine de la convergence des médias. Il est réputé en particulier pour la perspective axée sur les consommateurs qu'il a adoptée.

M. Donaldson considère que la distinction entre la radiodiffusion linéaire et non linéaire n'est plus pertinente. En effet, les modèles traditionnels de consommation médiatique ont changé radicalement au cours des dernières années. Il a fait valoir, en s'appuyant sur une présentation audiovisuelle particulièrement dynamique, que:

- 88% des téléspectateurs regardent également un autre appareil lorsqu'ils regardent la télévision;
- 86% des chaînes de télévision ne sont jamais regardées, et la plupart des gens regardent des vidéos sur leurs ordinateurs;
- les livraisons de PC ont chuté pour la première fois, de 13%;

- la vitesse de téléchargement ne cesse d'augmenter;
- les télévisions, téléphones intelligents et tablettes peuvent déjà être interconnectés.

La tendance actuelle en matière de consommation audiovisuelle peut être résumée par le slogan: **"tout, partout et à tout moment!" ("Whatever, whenever, wherever!" (www))**

D'une manière générale, les ministres sont convenus qu'il y a lieu de préserver certaines valeurs quel que soit l'appareil utilisé, par exemple la diversité culturelle, le pluralisme des médias, la protection des consommateurs, en particulier les enfants, la promotion des œuvres audiovisuelles européennes et la concurrence équitable entre fournisseurs de contenus.

Les États membres partageaient en général le point de vue de M. Donaldson selon lequel il n'est plus opportun de maintenir des règles distinctes pour les services média linéaires et non linéaires, mais ils ont exprimé des positions divergentes sur la manière de répondre à cette situation sur le plan réglementaire.

Certains États membres estiment que la directive "Services de médias audiovisuels" de 2010¹ - qui fixe des règles sévères applicables à la radiodiffusion linéaire, mais des règles moins nombreuses et moins strictes dans le cas des services en ligne - n'est plus adaptée au nouvel environnement numérique, alors que d'autres considèrent que cette directive pourrait demeurer le cadre réglementaire principal, sous réserve éventuellement d'un nombre limité de modifications.

Plusieurs États membres ont fait valoir qu'Internet est un marché mondial et donc très difficile à contrôler; les nouvelles règles devraient être judicieusement adaptées et axées éventuellement sur la publicité et la protection des mineurs. Dans ce contexte, plusieurs États membres ont insisté sur l'importance de promouvoir l'éducation aux médias.

Certains États membres ont souligné l'importance pour l'UE de mettre l'accent sur les contenus de qualité, de proposer une offre plus diversifiée donnant aux utilisateurs un choix plus étendu, et de garantir un accès égal à tous les types d'appareils.

Divers

- *Pour une stratégie culturelle à l'ère numérique*

Le Conseil a pris note des informations présentées par la délégation française (doc. [15806/1/13](#)), dans le cadre du suivi du Conseil européen consacré à l'innovation et à la stratégie numérique des 24 et 25 octobre et dans la perspective de l'expiration l'année prochaine du plan de travail de l'UE en faveur de la culture pour la période allant de 2011 à 2014.

¹ JO L 95 du 15.4.2010.

La stratégie proposée a pour objectif principal de permettre à l'Union européenne et à ses États membres de mettre au point des actions et des instruments permettant de promouvoir la diversité culturelle dans le nouvel environnement numérique. La stratégie doit permettre d'intégrer effectivement la dimension culturelle dans toutes les politiques menées par l'Union, notamment en matière de marché intérieur, de fiscalité, de concurrence, d'aides d'État, de commerce, etc.

Plusieurs ministres ont accueilli favorablement la proposition de la France et se sont dit disposés à l'examiner plus en détail, d'autres États membres soulignant que la plupart des questions soulevées relèvent de la compétence nationale.

D'une manière générale, les ministres ont reconnu que le document de la France soulève nombre de questions importantes. En particulier, ils ont insisté sur la nécessité d'appliquer le même taux de TVA aux livres imprimés et électroniques, ce qui contribuerait à encourager la lecture parmi les citoyens. En ce qui concerne les droits d'auteur, les ministres sont convenus que le cadre européen en matière de droit d'auteur peut être utile à condition d'établir un équilibre approprié entre l'accès des utilisateurs aux contenus, les besoins de l'économie et la rémunération des créateurs.

La Commission a jugé nécessaire d'agir transversalement dans tous les secteurs pour soutenir les secteurs de la culture et de la création, dans l'esprit de la stratégie Europe 2020. À cet égard, elle a rappelé que le nouveau programme Europe créative tient déjà compte du tournant numérique.

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation grecque sur le programme de travail de la future présidence, qui comprendra les priorités suivantes:

- la directive relative à la restitution des biens culturels et la décision relative aux capitales européennes de la culture (2020-2033) (conclusion des négociations);
- le patrimoine culturel, une attention particulière étant accordée aux moyens novateurs de financement et à la conquête de nouveaux publics;
- les secteurs de la culture et de la création, une attention particulière étant accordée à l'entrepreneuriat;
- la culture dans les relations extérieures de l'UE, une attention particulière étant accordée au dialogue interculturel et interreligieux;
- le patrimoine cinématographique européen à l'ère numérique.

SPORT

Pratique d'une activité physique bienfaisante pour la santé

Le Conseil a adopté une recommandation sur la **promotion de l'activité physique bienfaisante pour la santé** (doc. [15575/13](#)), qui vise à mettre en place une approche transversale englobant les politiques dans les domaines du sport, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des transports. Elle définit un cadre de suivi avec un nombre restreint d'exigences de compte rendu portant sur des aspects généraux de la promotion de l'activité physique bienfaisante pour la santé qui peuvent être abordés par tous les États membres. Elle sera mise en œuvre en synergie et en coopération étroite avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de manière à éviter toute répétition inutile d'activités dans le domaine de la collectes de données.

Dans la mesure où l'activité physique recommandée par l'OMS est une condition préalable à un mode de vie sain et à une main-d'œuvre en bonne santé, elle contribue également à la réalisation des objectifs clés définis dans la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne la croissance, la productivité et la santé.

Toutefois, d'après des enquêtes menées à l'échelle de l'UE, et notamment l'étude Eurobaromètre 2010 sur le sport et l'activité physique, 60 % des citoyens de l'UE affirment ne faire que rarement, voire jamais, d'exercice physique. Les données dont on dispose au niveau national confirment la tendance générale tout en révélant des différences importantes entre les États membres.

Deux États membres ont estimé que cette initiative n'avait pas assez de portée transfrontière et qu'ils ne voyaient donc pas de nécessité d'agir au niveau de l'UE. Ces questions devraient demeurer de la compétence des États membres.

Contribution du sport à l'économie de l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur la **contribution du sport à l'économie de l'UE**, et en particulier à la lutte contre le chômage des jeunes et à l'inclusion sociale (doc. [15757/13](#)). Dans ces conclusions, il souligne que le sport peut jouer un rôle important pour stimuler la reprise économique et répondre au problème urgent du chômage des jeunes. Il préconise par conséquent des investissements stratégiques dans le sport, avec une utilisation plus rationnelle des possibilités qu'offrent les instruments de financement de l'UE, y compris les fonds structurels de l'UE, ainsi que le programme Erasmus +.

La présidence a fait observer qu'il est de plus en plus évident que le sport est un important facteur de croissance et d'emploi, tout en concourant à la cohésion sociale et au bien-être, ce qui rend son rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Le sport offre des perspectives de création d'emplois et de soutien au développement économique local, par exemple par la construction et l'entretien des installations, l'organisation d'événements, les activités commerciales des entreprises actives dans les articles de sport et les services et les activités connexes dans d'autres secteurs.

La Commission a souligné que le chômage de longue durée peut aggraver la marginalisation des jeunes, ce qui peut conduire à la pauvreté et accroître le risque d'exclusion sociale. En participant à des sports de masse et à des activités de volontariat dans le domaine du sport¹, les jeunes peuvent acquérir des aptitudes et des compétences personnelles et professionnelles particulières qui amélioreront leur employabilité et leur confiance en eux et apporteront une contribution positive aux communautés dans lesquelles ils vivent.

Plusieurs États membres ont souligné qu'investir de l'argent public dans des projets à relativement petite échelle pour des installations sportives locales et/ou soutenir des clubs sportifs de proximité sont des mesures qui peuvent être extrêmement utiles pour rendre des communautés plus fortes, plus sûres et plus soudées, et diminuer les niveaux de vandalisme et de criminalité.

La bonne gouvernance dans le sport

Avant d'ouvrir le débat, le ministre Barkauskas a brièvement informé le Conseil des principales conclusions auxquelles ont abouti les discussions qui se sont déroulées lors du déjeuner avec des représentants du monde sportif:

- la bonne gouvernance dans le sport est une condition préalable de l'autonomie et de l'autorégulation des organisations sportives;
- il convient d'éduquer et de sensibiliser toutes les classes d'âge aux valeurs du sport;
- les principes de bonne gouvernance devraient être mis en œuvre et contrôlés non seulement par les États membres et l'UE, mais aussi par les médias et les organisations non gouvernementales;
- la transparence est importante, notamment en ce qui concerne les rémunérations, la comptabilité, les transferts et les questions de propriété.

¹ Selon une étude Eurobaromètre de 2011, près d'un quart des personnes bénévoles (24 %) travaillent dans le domaine du sport.

Les représentants du monde sportif ont également estimé que les problèmes auxquels est confronté le monde du sport (matchs truqués, dopage, paris illicites) exige que des mesures conjointes et coordonnées soient prises au niveau local et régional par les États membres, l'UE, les organisations sportives, les associations professionnelles et de joueurs.

La Commission a rappelé les grands principes de bonne gouvernance: démocratie, transparence, obligation de rendre compte, mise en œuvre d'une réglementation du sport efficace, durable et proportionnée, pleine représentation des parties prenantes. La promotion de la bonne gouvernance est également l'une des priorités du volet "sport" du programme Erasmus+.

Le débat a été lancé par M^{me} Sylvia SCHENK, qui avait été invitée à s'exprimer en sa qualité de conseillère principale pour le sport à "Transparency International" et d'arbitre auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS), à Lausanne.

Pour M^{me} Schenk, il y a un décalage entre l'image du sport et sa réalité: d'un côté, le sport valorise le fair-play, la discipline et la solidarité, mais de l'autre, il se débat dans des problèmes de matchs truqués - qui se posent à tous les niveaux et sous toutes les formes - de dopage, de fraude fiscale et d'utilisation (abusives) par le monde politique.

Selon elle, les principaux obstacles à la bonne gouvernance dans le monde du sport tiennent au manque de ressources, aux insuffisances structurelles, à la dépendance à l'égard des bénévoles, aux liens dangereusement étroits avec le monde des affaires et les médias et au mode de fonctionnement en vase clos.

M^{me} Schenk a toutefois souligné que le sport est également une source d'inspiration et de motivation pour de nombreuses personnes, de même qu'un facteur d'intégration et qu'il a un impact important sur les valeurs de la jeunesse en montrant l'importance des règles.

M^{me} Schenk a conclu en proposant quelques recommandations qui pourraient contribuer à améliorer la gouvernance dans le sport, en particulier:

- la mise en œuvre de la bonne gouvernance est un projet à long terme;
- il faut trouver le juste équilibre entre soutien et pression et éviter de trop réglementer;
- il faudrait que des personnes n'appartenant pas au monde du sport participent à sa gestion afin d'éviter les mauvaises habitudes;
- le bon exemple doit venir "d'en haut";
- les ligues professionnelles devraient avoir des programmes de mise en conformité comme les entreprises.

D'une manière générale, les États membres estiment que l'autonomie des organisations sportives doit être respectée. Toutefois, un certain nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils devraient intervenir si ces organisations recevaient des fonds publics et ne respectaient pas les principes de bonne gouvernance.

De nombreux États membres ont également souligné que les pouvoirs publics doivent se montrer stricts sur les questions de dopage et de match truqués et ont insisté sur l'importance de l'éducation et de la prévention, notamment en ce qui concerne les mineurs.

Plusieurs États membres ont rappelé que les organisations sportives nationales font également partie de fédérations internationales et que l'UE peut donc apporter une valeur ajoutée en traitant les questions internationales.

La plupart des États membres sont convenus qu'une étroite coopération à tous les niveaux entre les gouvernements, les organisations sportives et l'UE est un élément essentiel pour mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance.

Divers

– *Conférence mondiale sur le dopage*

La présidence a informé les ministres des résultats des récentes réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA), qui se sont tenues du 12 au 15 novembre 2013 à Johannesburg, dans le cadre de la révision en cours du Code mondial antidopage. L'UE a été un contributeur très important pour le nouveau code, qui a été approuvé et entrera en vigueur en 2015.

L'Agence mondiale antidopage (AMA), créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Ses principales tâches sont la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage.

– *Centenaire de la Trêve de Noël de 1914*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française (doc. [15813/13](#)) sur la commémoration du centenaire des matchs de football dans les tranchées durant la Trêve de Noël 1914.

L'UEFA prévoit d'organiser un match de commémoration avec des équipes nationales jeunes, qui devrait se tenir dans le stade d'Ypres en décembre 2014. L'UEFA espère que plusieurs chefs d'État et de gouvernement seront en mesure d'y assister et la délégation française a invité le Conseil de l'Union européenne à apporter son soutien à cette initiative.

Plusieurs États membres ont chaleureusement accueilli l'initiative française et exprimé leur volonté de participer à ces commémorations.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation grecque sur le programme de travail de la future présidence pour le prochain semestre, qui comprendra les priorités suivantes:

- adopter le nouveau plan de travail de l'UE en faveur du sport (2014-2017);
- promouvoir la santé et l'égalité des sexes dans le sport;
- poursuivre la lutte contre le dopage;
- encourager les doubles carrières;
- promouvoir une meilleure utilisation des infrastructures sportives au niveau national et international.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

Le Conseil est convenu d'appuyer un mécanisme de signalement mondial des armes de petit calibre et des armes légères et d'autres armes conventionnelles illicites et de leurs munitions destiné à réduire le risque de leur commerce illicite. Le projet vise à créer un système mondial convivial de gestion des informations sur les armes qui sont détournées ou font l'objet d'un trafic ("iTrace") et de mener des recherches sur le terrain concernant les armes conventionnelles et les munitions qui circulent dans les zones touchées par des conflits. 2,32 millions d'euros ont été alloués sur le budget de l'UE.

Association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne

Le Conseil a révisé la décision sur laquelle est fondée l'association entre l'UE et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui constitue un partenariat visant à favoriser le développement durable des PTOM ainsi qu'à promouvoir les valeurs et les normes de l'Union dans le reste du monde.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Politique de sécurité et de défense commune

Le Conseil a adopté des conclusions sur la politique de sécurité et de défense commune en vue du Conseil européen de décembre. Ce texte figure [ici](#).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Accord UE-Azerbaïdjan visant à faciliter la délivrance de visas

Le Conseil a adopté une décision (doc. [15553/13](#)) relative à la signature de l'accord avec l'Azerbaïdjan visant à faciliter la délivrance de visas, sous réserve de la conclusion formelle ultérieure dudit accord (doc. [15554/13](#)).

Cet accord permettra la délivrance de visas aux citoyens de l'Azerbaïdjan pour des séjours sur le territoire de l'UE pour une durée n'excédant pas 90 jours sur une période de 180 jours.

Conformément aux dispositions de l'UE, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni ne participent pas à l'adoption de la décision et ne sont dès lors pas soumis à l'application de l'accord.

POLITIQUE COMMERCIALE

Dispositions commerciales de l'accord UE-Guatemala - application provisoire

Le Conseil a décidé de notifier au Guatemala l'application provisoire, à partir du 1^{er} décembre, de la partie IV (questions commerciales) de l'accord établissant une association entre l'UE et l'Amérique centrale¹, à la suite de la notification par le Guatemala, en juin, de l'achèvement de ses propres procédures internes.

Le Conseil a autorisé en juin 2012, au nom de l'UE, la signature de l'accord et, en attendant sa ratification, l'application provisoire de la partie IV relative aux questions commerciales. L'accord a été signé à Tegucigalpa le 29 juin 2012.

DÉVELOPPEMENT

Contributions au Fonds européen de développement

Le Conseil a fixé les contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement (FED), y compris le montant annuel des contributions pour 2014, la première tranche 2014 et le plafond du montant annuel des contributions des États membres pour 2015.

TRANSPORTS

Galileo - coopération avec l'Ukraine

Le Conseil a approuvé la conclusion d'un accord entre l'UE et l'Ukraine, signé en décembre 2015, visant à encourager la coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil (décision relative à la conclusion: doc. [6373/13](#); texte de l'accord: doc. [13242/05](#).)

Les secteurs de la coopération sont les suivants: spectre radioélectrique, recherche et formation scientifiques, coopération industrielle, développement du commerce et du marché, normalisation, homologation et mesures réglementaires, développement des systèmes terrestres mondiaux et régionaux d'extension du GNSS, sécurité, responsabilité et recouvrement des coûts.

¹ Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

ENVIRONNEMENT

Dix-huitième réunion ordinaire des parties contractantes à la convention de Barcelone

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à adopter lors de la dix-huitième réunion ordinaire des parties contractantes à la convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, en ce qui concerne la proposition d'amendement des annexes II et III du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée et en ce qui concerne la proposition d'adoption d'un plan d'action régional contre les déchets marins.

Cette réunion aura lieu du 3 au 6 décembre 2013 à Istanbul (Turquie). Pour en savoir plus, voir le [site web](#).

NOMINATIONS

Comité des régions

Le Conseil a nommé M. Jānis VĪTOLIŅŠ (Lettonie) membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [16227/13](#)).
